

**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE  
EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH**

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules  
European Laboratory for Particle Physics

**CONVENTION D'ACCUEIL  
D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER**

en vue de l'admission au séjour en France, en qualité de « scientifique », d'une personne non-ressortissante de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse, invitée par le CERN, organisation internationale intergouvernementale agréée à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire

**L'ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE (CERN),**  
ayant son siège à Genève, Suisse (adresse postale pour le courrier posté en France : *Site de Prévessin, F-01631 CERN Cedex*) et exerçant ses activités de part et d'autre de la frontière franco-suisse,

*Nom du représentant du CERN, ci-après dénommé « le référent » :*

*Qualité du référent :*

**certifié accueillir en qualité de chercheur ou d'enseignant-chercheur,**

*Nom (M., Mme) :*

*Prénom(s) :*

*Date de naissance :*

*Lieu de naissance :*

*Nationalité :*

*Domicile actuel :*

*Qualité :*

, sous le statut d'associé scientifique,

*Organisme employeur (de financement) ou d'enseignement supérieur fréquenté hors de France :*

**qui justifie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d'origine,**

**pour le projet de recherche ou d'enseignement universitaire suivant :**

*Objet (descriptif détaillé) :*

*Durée prévue du séjour :*

du

au

pour plusieurs séjours n'excédant pas 90 jours par périodes de 6 mois

entre le

et le

*Adresse pendant le séjour :*

**et s'engage à ce qu'il bénéficie d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou d'enseignement au sein du CERN, en application de l'article 6 de la directive n°2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005, relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.**

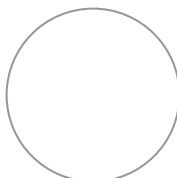
Le référent, responsable de l'accueil du chercheur ou de l'enseignant-chercheur, atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document :

Fait à Genève, le

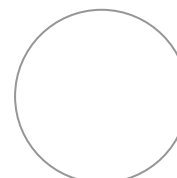
*Signature du référent : .....*

Le chercheur ou l'enseignant-chercheur atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus :

Fait à ....., le ....., *Signature du chercheur : .....*



Sceau du poste  
diplomatique ou  
consulaire français



Cachet du Service des  
Relations avec les  
Pays-hôtes du  
CERN\*